

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 4

Rubrik: Le 6 mai à Saignelégier : procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1966 à Laufon

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII^e ANNÉE

Parait une fois par mois

N° 4 Avril 1967

SOMMAIRE

Le 6 mai à Saignelégier — Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1966, à Laufon
Rapport d'activité, exercice 1966 — Comptes — Annexes — Chronique économique

Le 6 mai à Saignelégier

C'est à Saignelégier que, le 6 mai, l'ADIJ tiendra son assemblée générale annuelle. Tout naturellement, elle s'est tournée vers ces Franches-Montagnes qui peuvent tant espérer d'un aménagement rationnel du territoire et c'est sur la nécessité de cet aménagement qu'on insistera le 6 mai prochain.

N'est-ce pas la commission Stocker qui reconnaissait, elle-même, que l'on ne peut pas, dans le domaine de l'aménagement du territoire, supprimer l'assistance fédérale ?

Dans le cas des zones de montagne, admettait-elle, on pourrait même accroître cette aide avec profit. Ce dont ces zones ont besoin ce n'est pas seulement d'une assistance financière dispensée au hasard mais d'une politique de croissance renforçant les structures économiques et que soutiendrait secondairement la politique fédérale des subventions. Or, l'élaboration de cette politique n'est plus concevable sans l'apport des données de l'aménagement régional et local.

Comprendra-t-on, sur le haut plateau, que l'heure a sonné pour s'attaquer aux réalisations qui engageront l'avenir ?

« On dirait, a écrit Jean-Pierre Monnier, que le pays n'a pas conscience de ses ressources et que les gens ne savent pas tirer parti de la situation. La chose est assez rare pour déconcerter les banquiers qui œuvrent dans le tourisme et l'hôtellerie. Mais, comme toujours, la chose est plus complexe. Et, d'abord, il faut parler de la vieille sagesse paysanne qui se méfie des aventures et qui, d'instinct, résiste aux entreprises dont l'idée n'est pas de chez elle. « On n'a jamais rien demandé à personne, disent les gens. On a toujours fait tout seul. » A travers eux, c'est la voix du sang qu'on perçoit, la même fierté qu'aux premiers âges et la même assu-

rance, les mêmes gaucheries d'allure et d'expression, les mêmes rudesses. Il faut dire aussi que la rigueur des longs hivers et l'âpreté du sol ont taillé l'habitant à la mesure du pays. »

Certes, l'aménagement du territoire est une science nouvelle. Mais, quand cet aménagement implique, au départ, une connaissance parfaite de ce territoire, de sa vocation, de ses traditions et de ses habitants, peut-on s'opposer à la voie du progrès ?

Comme le constatait Louis Loze, le regretté poète, « le printemps jurassien, c'est d'abord une voix sous la neige ; celle des eaux naissantes. Elles ont forcé les portes du gel, elles s'échappent de toutes parts, empruntant les ravines, un sentier, une marche de pierre, l'ornière du chemin. Leur chant innombrable peuple l'espace. Les toits des fermes ont fleuri les premiers, la tuile est couleur d'esparcette et les bardeaux luisent comme le tronc d'un jeune hêtre. O fonte multipliée des neiges, pentes habillées de sources ; sommets nourriciers des rivières ; crocus nés du givre et répandus en larges nappes. A l'appel et à l'image d'une lumière dense, les jonquilles et les populages à leur tour fleuriront. La tendre et brillante écume de mai joue parmi les noirs remous des sapins. »

La promesse du printemps ! On veut espérer que, le 6 mai à Saignelégier, l'assemblée de l'ADIJ sera bénéfique pour les Franches-Montagnes, le programme de la journée étant le suivant :

- 10 h. 40 Assemblée générale (salle communale).*
- 11 h. 45 Aménagement du territoire, sa nécessité pour les Franches-Montagnes, brefs exposés de MM. Steiner, Faivre et Chavanne.*
- 12 h. 15 Réception par la Municipalité.*
- 13 h. Banquet (Hôtel Bellevue).*

Ordre du jour de l'assemblée générale

- 1. Ouverture par le président.*
- 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1966, à Laufon.*
- 3. Rapport sur l'exercice 1966.*
- 4. Comptes 1966.*
- 5. Budget et cotisations 1967.*
- 6. Elections complémentaires au comité.*
- 7. Nomination d'un vérificateur des comptes.*
- 8. Programme d'activité.*
- 9. Divers et imprévu.*

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1966, à Laufon

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Secrétaire : M. H.-L. Favre, Reconvilier.

Présents : 100 membres et invités.

1. Ouverture

M. René Steiner ouvre l'assemblée générale en ces termes :

« Mon premier salut s'adresse à la petite ville de Laufon qui nous reçoit aujourd'hui, à ses autorités, à sa population. C'est en 1949 que nous y avons siégé pour la dernière fois. Rappelons que Laufon est l'une des quatre communes fondatrices de l'ADIJ.

» Autrefois, les liens de toutes sortes qui reliaient le Laufonnais à Delémont étaient beaucoup plus étroits qu'aujourd'hui. Laufon et Delémont ne formaient qu'un seul district et qu'une seule paroisse protestante. Depuis cent vingt ans, Laufon a son propre district. Et depuis que le chemin de fer existe dans la vallée de la Birse, les distances se sont raccourcies et l'attrait de Delémont, comme centre économique et culturel, a dû céder le pas, peu à peu, devant celui de la ville de Bâle. Certes la différence de langue a joué un rôle aussi, d'une manière encore plus prononcée qu'autrefois. Nous le regrettons vivement, car le Jura bernois n'est pas que terre romande, et nos amis du Laufonnais sont d'authentiques Jurassiens comme les francophones des autres districts. C'est bien pourquoi nous tenons aujourd'hui à souligner et à fêter l'amitié qui nous lie à la population de Laufon et nous souhaitons que ces liens séculaires ne se relâchent pas. Bien au contraire, nous désirons qu'ils se renforcent toujours davantage.

» Nous rendons hommage à la population de Laufon. Elle a su faire de cette charmante petite ville une cité prospère et hospitalière. Elle a su conserver le charme du passé que nous retrouvons dans ses rues entre les deux portes, celle de Bâle et celle de Delémont. Et, avant que l'on ne parle d'aménagement du territoire, elle a placé ses industries hors des murs.

» Nous rendons hommage à ses chefs d'industrie qui ont créé de toutes pièces des entreprises prospères et dont les principales sont, depuis fort longtemps, membres fidèles de l'ADIJ.

» Nous nous réjouissons de voir bientôt à Laufon un progymnase. Cet établissement sera d'un type nouveau, puisqu'il sera intercantonal. Il ouvrira à la jeunesse du Laufonnais de nouvelles possibilités de s'instruire et la préparera pour poursuivre les études à Bâle. Ce sera un bel exemple de coordination des efforts dans un domaine réservé jusqu'à maintenant à l'autonomie cantonale.

» Nous avons tenu à siéger, cette année, à Laufon, parce que nous voulions nous réunir le long de la ligne de chemin de fer Bâle-Bienne. Le prochain transfert du BLS à la Confédération aura pour effet de renforcer la position de cette ligne dans le réseau des CFF. Elle deviendra, dans un avenir encore indéterminé, l'une des deux voies d'accès

au Lœtschberg. Nous souhaitons que la ville de Laufon en tire aussi bien des avantages.

» Mon deuxième salut s'adresse à nos invités. Nous avons parmi nous les personnalités suivantes :

» MM. Auroi et Wilhelm, conseillers nationaux, Huber, conseiller d'Etat, Weber, député, Jenny, représentant le Gouvernement bâlois, Viellard, de la Chambre de commerce de Belfort, Gubler, Schmidt, Sunier et Jobé, préfets, Hofer, maire de Laufon, Weibel, représentant la Bourgeoisie de Laufon, Schoch, président de la Chambre de commerce Jura-Bienne, Gorgé, président de Pro Jura, Beuchat, président de l'Emulation, Siegenthaler, délégué par le TCS, Mœckli, ancien conseiller d'Etat.

» En votre nom, Messieurs les membres de l'ADIJ, je remercie tous nos invités de l'honneur qu'ils nous font en nous consacrant cette journée. Ils nous accordent leur estime et leur amitié et nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

» Mon troisième salut, je l'adresse à notre conférencier, M. le professeur Dr Georges Grosjean, un authentique jurassien, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Berne.

» L'Institut de géographie collaborera étroitement, très prochainement, aux travaux d'aménagement du territoire du canton de Berne, donc aussi du Jura. M. le professeur Grosjean s'est déjà préparé à cette collaboration. Il saura donner aux projets d'aménagement une base scientifique qui englobera tous les domaines : la géographie, la géologie, les voies de communication, la nature du sol, la protection des sites et de la nature, l'évolution démographique, la vie sociale et économique. Vous aurez du plaisir à l'entendre et à le suivre dans ses développements.

» J'adresse aussi un cordial salut à nos membres. Je salue aussi les représentants de la presse et les remercie de ce qu'ils font tout au cours de l'année pour signaler le travail de l'ADIJ et ses réalisations. »

2. Procès-verbal

L'assemblée accepte la proposition d'intervertir les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Puis elle adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1965, à Saint-Imier, dont le texte a paru dans le bulletin N° 4, d'avril 1966.

3. Hommage à M. Reusser

Un ultime hommage est alors rendu à M. Frédéric Reusser, président d'honneur de l'ADIJ, décédé dernièrement.

L'assemblée l'écoute debout :

« Le 6 avril dernier, nous avons rendu les derniers honneurs à Frédéric Reusser, notre président d'honneur. Né le 11 avril 1887, à Basscourt, il est décédé le 2 avril 1966, à Moutier. Nous tenons à lui rendre, aujourd'hui, un dernier hommage au sein même de l'ADIJ, car il en fut l'un des fondateurs et son président pendant trente-cinq ans. L'ADIJ est son œuvre. Il l'a créée, en 1924, avec M. Alexandre Hof, alors maire de Delémont, et son premier secrétaire-caissier fut M. Georges Mœckli, ancien conseiller d'Etat.

» Il fallait que le Jura sorte de son isolement. Il est géographiquement coupé de l'ancien canton par la chaîne du Chasseral et celle du Weissenstein. Les voies de communication doivent être développées. Son essor industriel doit être stimulé. Son équipement social amélioré. Ses sites sauvegardés. Ses beautés naturelles protégées. Sa vie culturelle encouragée. Mais pour réaliser quoi que ce soit dans tous ces domaines, il faut faire tomber les barrières qui cloisonnent nos différentes régions, il faut unir les volontés dans un effort commun soutenu et vivace. C'était là ce que voulaient les fondateurs de l'ADIJ.

» Grâce à son intelligence, à son énergie, à sa puissance de travail, grâce surtout à son caractère, à sa fidélité, à sa parfaite connaissance des hommes, Frédéric Reusser a pu réaliser une grande partie de ses objectifs et faire de l'ADIJ l'une des trois grandes associations jurassiennes qui œuvrent inlassablement au développement du Jura. Pour donner encore plus d'efficacité à son association, Frédéric Reusser en a fait la Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois. Cela ne signifie pas qu'elle soit devenue un organisme de l'Etat, mais elle collabore avec nos autorités et l'administration lorsqu'il s'agit de rechercher des solutions aux problèmes que pose à l'Etat une évolution de plus en plus rapide sur tous les plans.

» En rendant hommage à notre cher président Frédéric Reusser, nous lui exprimons notre reconnaissance profonde pour tout ce qu'il a fait pour le Jura. Nous le remercions d'avoir été pour nous tous un ami fidèle et sincère et un guide sûr et éprouvé. Son nom restera attaché à l'histoire du Jura et son souvenir restera vivace dans nos cœurs. »

4. Rapport annuel

Le rapport d'activité, présenté par le comité, a été publié dans le même bulletin (pages 70 à 102). Il est mis en discussion, chapitre après chapitre, après que le président a apporté certains compléments. Concernant les voies d'accès au Jura, l'espoir est grand de voir, dans un proche avenir, la construction accélérée de la double voie entre Bâle et Bienne. Le port de Bourogne fait actuellement l'objet d'une étude sur les avantages économiques que l'industrie suisse peut en tirer.

Après avoir relevé les différents travaux des commissions, M. Steiner demande à l'assemblée de se prononcer sur ce rapport. Il est accepté sans remarque.

5. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

En l'absence de M. Henri Farron, malade, M. Willy Sunier, vice-président, présente les comptes. Ils figurent à la page 103 et 104 du même bulletin. La parole n'étant pas demandée, M. Waldémar Wüst donne connaissance du rapport de vérification qui recommande à l'assemblée leur approbation avec remerciements et félicitations au teneur.

Invitée à se prononcer par le président, l'assemblée accepte les comptes 1965 à l'unanimité et en donne décharge au caissier et au comité.

6. Révision des statuts

Les statuts, vieux de vingt ans, ont dû être adaptés aux circonstances nouvelles.

Voici les modifications proposées par le comité :

Art. 3, alinéa 1

ancien texte :

Les communes de Porrentruy, Moutier, Laufon, Delémont, ainsi que le **Comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs** sont les membres fondateurs de l'association.

nouveau texte :

Les communes de Porrentruy, Moutier, Laufon, Delémont, ainsi que **l'Association pour la défense et l'aménagement de l'ORVAL (ADOR)** — anciennement : Comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs — sont les membres fondateurs de l'association.

Art. 10, alinéa 2

ancien texte :

La cotisation pour les particuliers variera entre 8 et 10 fr. ; celle des entreprises et des autres groupements, sans les communes, entre Fr. 20.— et Fr. 200.—.

nouveau texte :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale.

Présentés à l'assemblée, les textes nouveaux sont acceptés à main levée, sans avis contraire.

7. Budget et cotisations

Approuvé par le comité, le budget pour 1966 est présenté à l'assemblée. Il est établi sur des cotisations inchangées.

Administration	Fr.	Fr.
Fournitures de bureau et imprimés		2 000.—
Ports, téléph., frais du cpté de chèques		1 600.—
Abonnements et cotisations		1 800.—
Propagande		650.—
Travaux de bureau		3 000.—
Frais de séances		10 000.—
Indemnités		9 800.—
Location (3 semestres)		3 380.—
Divers		500.—
A reporter	32 730.—	

	Report 32 730.—
Cotisations	21 000.—
Bulletin	
Administration et rédaction.	4 500.—
Publicité	10 000.—
Impression, clichés, ports	19 200.—
Abonnements	5 000.—
Rendement des titres, intérêts et frais de banque	5 000.—
Subventions	
Seva	38 150.—
Etat	13 000.—
BLS	200.—
A des tiers	25 000.—
Commissions	12 000.—
Rendement de l'immeuble	5 000.—
Amortissement	—.—
Excédent de recettes	3 920.—
	<u>97 350.—</u>
	<u>97 350.—</u>

Le budget 1966 est ensuite admis au vote, sans avis contraire, et les cotisations sont maintenues aux mêmes tarifs.

8. Elections complémentaires au comité

En remplacement de MM. Henry, décédé, et W. Daetwyler, démissionnaire, et sur proposition des Municipalités de Porrentruy et de Saint-Imier, le comité invite l'assemblée à appeler au comité : MM. Roland Voisin, conseiller municipal, à Porrentruy, et Enoc Delaplace, conseiller municipal, à Saint-Imier. M. Delaplace est déjà membre du comité en qualité de représentant du Parti socialiste jurassien.

Ces élections se font sans objection.

9. Nomination d'un vérificateur des comptes

La commune de Renan, arrivée au terme de son mandat de deux ans, est remplacée par la commune de La Neuveville.

La Commission de vérification est donc formée de :

M. Waldémar Wüst, président ;
Commune de Delémont (ancienne) ;
Commune de La Neuveville (nouvelle).

10. Nomination de membres d'honneur

Au nom du comité, M. Steiner propose à l'assemblée de décerner le titre de membre d'honneur à deux fidèles serviteurs du Pays jurassien :

M. René Baumgartner, Dr ès sciences, Delémont, qui fut pendant vingt-neuf ans président de notre Commission pour la protection de la nature et

M. le Dr Charles Krähenbühl, Saint-Imier, qui a consacré une grande partie de sa vie et de ses loisirs à étudier la flore du Jura.

Les propositions faites sont acceptées. Le président rend ensuite hommage aux membres honorés :

« Monsieur René Baumgartner, lorsqu'en janvier 1937, le comité de l'ADIJ créa une Commission pour la protection de la nature, il vous en confia la présidence. Pendant vingt-neuf ans, vous avez dirigé son activité. Vous l'avez fait sans bruit, mais avec une fidélité, une constance, une efficacité remarquables. Votre plus belle œuvre aura certainement été la préparation de la mise sous protection de l'étang de la Gruère. Mais à côté de cette réalisation très importante, il y en a de nombreuses autres. Nous possédons, grâce à vous, une liste impressionnante de monuments naturels protégés. Vous avez aussi défendu les intérêts du Jura et de la protection de la nature dans d'autres organisations, comme Pro Doubs et la Commission cantonale pour la protection de la nature.

» Vous avez, par votre activité digne d'éloges, bien mérité du Pays jurassien et de l'ADIJ et au nom de cette assemblée, je vous remets le diplôme de membre d'honneur.

» Je joins des fleurs pour Mme Baumgartner qui a bien consenti à ce que vous vous soyez dévoué à la belle tâche que vous avez assumée. »

« Monsieur le Dr Charles Krähenbühl, vous avez apporté une contribution personnelle importante à la connaissance de la flore du Pays jurassien. Vos travaux sont ceux d'un savant que ne rebute aucun effort. Je suis loin de les connaître tous, mais je me permets de citer, en commençant par le dernier : Le Haut-Plateau des Franches-Montagnes, notes historiques, morphologiques, géologiques et floristiques suivies du catalogue des plantes paru dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation 1967 qui vient de sortir de presse. Je cite ensuite :

- » — Parc jurassien de la Combe-Grède, Chasseral ;
dans la Collection des trésors de mon pays,
- » — La forêt de Saint-Jean (Chasseral) ;
- » — Le marais des Pontins sur Saint-Imier,
- » — et de nombreux articles parus dans le bulletin de l'ADIJ, sur les tourbières, l'hydrologie, les étangs, la pessière des Franches-Montagnes.

» Et votre travail n'est pas achevé. Vous mettez au point une flore du Jura qui sera le couronnement de votre œuvre.

» Les hommes de votre qualité sont devenus rares dans nos districts. Heureux celui qui veut et qui peut organiser sa vie en la consacrant à quelque grande tâche et qui réussit à éviter le tourbillon



La marque Longines sur le cadran d'une montre représente la plus haute qualité horlogère suisse

Vingt-deux victoires obtenues ces dix dernières années aux concours des observatoires de Genève et de Neuchâtel* témoignent de la haute qualité des montres Longines! Et les chronométrages sportifs accomplis à Madrid comme à Caracas, à Oslo comme à Montréal, à São Paulo comme à Casablanca, dans les plus petites stations de sport d'hiver comme sur les plus vastes stades du monde entier!

L'expérience acquise au cours de la préparation des concours d'observatoires et lors des chronométrages sportifs – sous toutes les latitudes et par tous les temps – permet aux ingénieurs et techniciens de Longines d'appliquer des solutions nouvelles visant à la perfection de marche de chaque montre Longines.

Les créations des stylistes de Longines sont

admirées à Paris, comme à Rome ou à New York: L'Oscar de la Joaillerie – récompense prestigieuse décernée par l'Académie Internationale du Diamant – a été remporté, deux années de suite, par Longines.

Le travail «bien fait» exige du temps. Vous vous apercevrez un jour qu'une montre Longines a plus de valeur que ce qu'elle vous a coûté.

* Les épreuves les plus difficiles de la chronométrie mondiale.

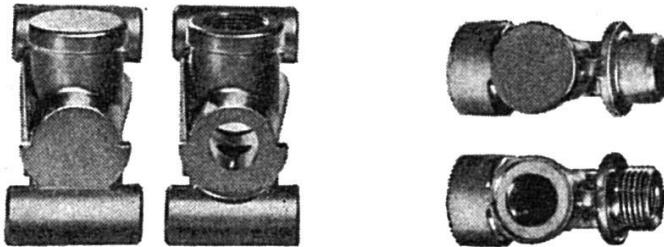


LONGINES

depuis 1867

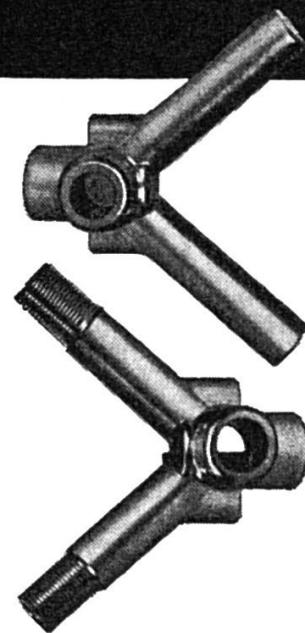
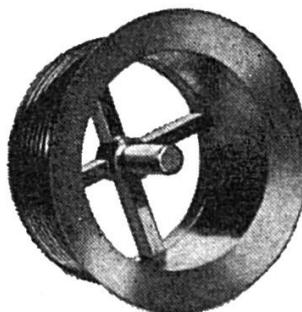
Le temps des hommes est rythmé par Longines

Réf. 3118 Flagship*** automatique, calendrier, étanche dep. Fr. 400.– • Réf. 7686 dep. Fr. 255.–



Pièces matricées à chaud

**en métaux non ferreux,
livrables à l'état brut ou
complètement usiné.
Séries à partir
de 200 pièces environ.**



THÉCLA

Société Anonyme,
Saint-Ursanne. Tél. 066-53155

infernal dans lequel nous plongeons, tête baissée, en voulant accomplir mille choses à peu près, sans y trouver de réelle satisfaction.

» Votre œuvre, Monsieur le Dr Krähenbühl, vous survivra. Elle enrichit à jamais la connaissance que nous avons de notre pays. Vous avez bien mérité du Jura et de l'ADIJ, et au nom de cette assemblée, je vous décerne le diplôme de membre d'honneur et vous prie de remettre ces fleurs à Mme Krähenbühl. »

Tour à tour, MM. Baumgartner et Dr Krähenbühl remercient M. Steiner de ses paroles élogieuses. Ils expriment leur reconnaissance à l'ADIJ de l'honneur qui leur est fait et de son appui précieux et constant dans leurs travaux. Ils espèrent pouvoir encore servir le Jura.

11. Programme d'activité

Rien n'ayant changé depuis l'an passé, il est convenu de poursuivre activement le programme de 1965, ce qu'approuve tacitement l'assemblée.

12. Divers et imprévu

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance. Il est 11 h. 10

Au terme de la partie administrative, M. Steiner donne la parole à M. Georges Grosjean, professeur à l'Université de Berne.

Dans une magistrale étude, l'orateur entretient l'assemblée d'un problème d'une brûlante actualité, se rapportant à l'aménagement régional et cantonal dans nos conditions.

Pour l'ADIJ,

le président :	le secrétaire :
R. STEINER	H.-L. FAVRE

II. Rapport d'activité

1. Introduction

La Suisse se porte bien ! Tel est le diagnostic que l'on pourrait formuler de façon générale en constatant que, une fois de plus, dans le Jura comme dans le reste du pays, on a travaillé à plein régime durant l'année écoulée.

Aussi des habitudes très larges ont-elles été prises au cours du « boom » économique que l'on est en train de vivre. Cependant, au moment où s'esquisse, sur le plan européen, voire mondial, un certain ralentissement économique, il paraît indiqué de tirer la sonnette d'alarme.

Récemment, à l'échelon ministériel, une conférence européenne a décidé de lutter contre la forte montée du taux de l'intérêt consécutive à une pénurie générale de capitaux. Prise dans ce mouvement, cause de renchérissement supplémentaire, la Suisse n'a pu décider de véritables mesures pour lutter contre cette évolution. Au contraire, en ins-

tituant l'arrêté sur le crédit, nos autorités ont repoussé au cours de ces dernières années les capitaux qui auraient désiré s'investir dans notre pays.

La prudence s'impose d'autant plus que, face à ce ralentissement économique, on assiste sur le marché du travail à une tendance contraire, soit à une tension persistante favorisant la hausse des salaires. Il en résulte une hausse des coûts qui constitue un facteur d'inflation.

Se rendra-t-on compte alors, aussi bien en matière de politique des prix que des salaires, de politique sociale, financière et fiscale, de ces relations de cause à effet ?

Certes, il paraît difficile de faire entendre raison au moment où, dans la plupart des secteurs industriels, le degré d'occupation est extrêmement élevé. Tout au long de l'année, en effet, nombre d'industries ont souffert du manque de main-d'œuvre, ce qui, dans certains cas, a eu une heureuse conséquence, puisque l'on s'est vu contraint d'intensifier les efforts de rationalisation et de normalisation afin d'accroître la productivité.

Mais il ne faudrait pas non plus que les dispositions fédérales exceptionnelles relatives à l'occupation du personnel étranger restent trop draconiennes. La réduction des effectifs de la main-d'œuvre étrangère, sous les régimes de 1965 et 1966, a été considérable. A part deux exceptions, qui ne constituent d'ailleurs nullement des anomalies, toute l'industrie et le bâtiment ont subi des réductions effectives variant de 5 à 16 %. La réduction officielle de 8 % qui devait s'effectuer jusqu'au mois de juillet 1966 a en général été fortement dépassée dans la plupart des industries. Le but que s'étaient fixé les autorités, soit une réduction de 10 % jusqu'à janvier 1967, a été plus que réalisé déjà lors du recensement du mois d'août 1966.

La dernière étape de réduction de 8 à 10 %, qui s'est opérée entre le mois de juillet 1966 et le mois de janvier 1967, a donc provoqué un recul supplémentaire du nombre des travailleurs étrangers.

Certes aussi, l'engagement de travailleurs étrangers — chance et tourment de la Suisse — comporte des tensions économiques et des frictions sociales qui sont préoccupantes. Il reste, dès lors, une grande tâche à accomplir pour les pouvoirs publics. Il n'y a pas que les facteurs techniques qui doivent compter mais les facteurs humains également ! Cela pose, en fait, toute la question de savoir comment faire face à la véritable crise de croissance que la Confédération fait depuis quelques années.

Mais on ne saurait pour tout autant mésestimer les événements politiques. Ainsi, le 31 décembre 1966 restera une grande date économique pour notre pays puisque c'est à ce moment qu'a pris fin la période transitoire de l'Association européenne de libre-échange (AELE) instituée le 4 janvier 1960. Cela signifie que les sept pays membres à part entière — l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse — ont, sous réserve de certaines exceptions, aboli les droits de douane et autres restrictions en matière d'échanges sur les produits industriels originaires d'un autre Etat membre de l'Association.

Ainsi l'un des objectifs essentiels de l'AELE — l'établissement d'un marché franc de douane englobant quelque cent millions de personnes

— est atteint. Reste maintenant le deuxième objectif : la création d'un marché européen unique vers lequel vont converger les efforts des membres de l'AELE.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : même si, politiquement, on arrivait à lever des obstacles, cela ne signifierait pas que nos industries d'exportations pourraient se reposer sur un oreiller de paresse. L'ont bien compris les horlogers qui, si leurs exportations ont battu un nouveau record en 1966 en atteignant un montant de 2034,1 millions de francs (progression de 14 % par rapport à 1965) n'en ont pas moins éprouvé certaines difficultés.

Si, dans l'ensemble, l'horlogerie suisse a pu renforcer encore ses positions et si, du côté des Etats-Unis, on a enregistré une décision heureuse, il n'en reste pas moins que les industries étrangères ont également réalisé des progrès dont il faut tenir compte pour apprécier la situation en toute connaissance de cause.

Ce n'est donc qu'en rationalisant et en automatisant, en concentrant aussi, que l'on parviendra à faire face à la concurrence. Et ce qui est vrai pour toutes nos industries le sera aussi pour l'agriculture ou la viticulture.

L'année 1966 a vu s'accomplir divers progrès. Ce fut une bonne année et le commerce s'en est ressenti. Il faut en exprimer ici sa satisfaction. Mais on ne saurait s'arrêter en si bon chemin même si les investissements que cela nécessite ainsi que les obligations sociales ont une sensible répercussion sur la courbe des bénéfices. C'est au prix d'une vigilance constante que l'on arrivera à maintenir ses positions ou à en gagner de nouvelles.

Qu'on songe, par exemple, à la métallurgie, à nos grandes fabriques de machines, à la fonderie, pour lesquelles l'année 1966 a été extrêmement favorable. En effet, le portefeuille des commandes qui tendait à s'amenuiser en 1965 s'est brusquement regarni à tel point que, dans certains secteurs, on a dû fixer à... dix-huit mois les délais de livraison. Eh bien ! On n'échappe pas pour tout autant à l'inéluctable nécessité d'une automatisation toujours plus poussée. Le manque de main-d'œuvre pose toujours de graves problèmes.

Quant à l'agriculture, la viticulture et la sylviculture qui, elles dépendent davantage des conditions du moment, elles ont aussi leurs problèmes à résoudre. Certes, pour notre paysannerie, l'année 1966 ne comptera pas dans les annales car, dans l'ensemble, les rendements furent assez moyens. Toutefois, la question des améliorations foncières, retardées en raison des difficultés financières auxquelles le canton est aux prises, de même que le problème des races d'élevage ont préoccupé les esprits et les préoccupent encore.

Année moyenne aussi pour nos viticulteurs, qui ont fait des meilleures vendanges de rouge que de blanc, année qui a démontré que la meilleure manière de rendre le vignoble rentable est de sélectionner les céps qui donnent une production régulière et de qualité.

Enfin, dans la sylviculture, les conditions météorologiques ont également joué un grand rôle. Les méfaits de la tempête, s'ils ont été durement ressentis par les lésés, ont provoqué, en mettant sur le marché plus de bois qu'on ne le prévoyait, une stabilisation des prix. Ce fut donc une année normale, somme toute. Et il risque bien d'en aller de même en 1967 en raison des tempêtes de la fin février.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

Georges Moeckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
Henri Mouttet, Dr en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.
Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Berne.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, directeur du Collège, président central de l'ADIJ, Delémont.
Henri Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont.
René Baumgartner, Dr ès sciences, professeur, Delémont.
Charles Krähenbühl, Dr médecin, Saint-Imier.

b) Comité

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvillier, secrétaire.
P. Andrey, maire, La Neuveville.
E. Baumgartner, ancien maire, Bienne.
M. Beuret, maire, Le Bémont.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
E. Delaplace, maire et député, Saint-Imier.
A. Gobat, député, Tavannes.
J.-R. Graf, conseiller municipal et député, Bienne.
M. Hänni, installateur électricien, Delémont.
H. Huber, conseiller d'Etat, Liebefeld.
S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay.
G. Moeckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
F. Montavon, avocat, Belprahon.
A. Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.
G. Riat, conseiller municipal, Delémont.
A. Salomoni, ingénieur forestier, Moutier.
F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
E. Stettler, vice-directeur, Granges.
R. Voisin, conseiller municipal et député, Porrentruy.
C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
J. Schaller, professeur, Delémont.
O. Schmid, préfet, La Neuveville.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : J.-Cl. Bouvier, professeur, Courgenay.
Commission d'urbanisme et de protection des sites : J. Christe, instituteur, Courrendlin.

Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur, La Neuveville (Commission mixte avec Pro Jura).

Commission sociale : W. Sunier, préfet, Courtelary.

Commission des affaires communales : G. Morand, député, Belprahon.

Commission scientifique : H. Liechti, Dr phil., inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.

Commission agricole : E. Loeffel, ingénieur agronome, La Neuveville.

Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.

Commission routière jurassienne : H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont (Commission mixte avec Pro Jura, ACS et TCS).

Commission des horaires : R. Steiner, directeur du Collège, Delémont.

Commission de la formation professionnelle : R. Schindelholz, directeur, Delémont.

Commission du trafic nord-sud : R. Steiner, directeur, Delémont.

d) Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1966 :

10	(9)	membres d'honneur ;
115	(116)	communes municipales et bourgeoises ;
74	(74)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
130	(134)	entreprises industrielles et commerciales ;
570	(542)	membres individuels ;
549	(533)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1448	(1408)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

3. Administration

a) Séances

Le comité a tenu deux séances en 1966 et le comité directeur s'est réuni dix-huit fois durant l'année.

b) Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter : à la Séance de la Bernische Erdöl AG., à Berne (10 janvier), à la Séance du Fonds de bourses jurassien et biennois, à Bienne (3 février), à la Séance des Affaires ferroviaires franco-suisses, à Delémont (5 février), à l'Uferschutzverband, à Interlaken (12 février), à la Séance de fondation du Fonds de bourses Jura/Bienne, à Bienne (17 février), à la Commission franco-suisse du trafic par Delle, à Delle (26 février), à l'Assemblée de la Fédération cantonale des pêcheurs, à Porrentruy (27 février), à la Séance de l'Office de l'orientation professionnelle du Jura-Sud, à Courtelary (19 mars), à l'Ecole d'agriculture, à Courtemelon (19 mars), à la Séance d'orientation de la route transjurane, à Delémont (26 mars), à l'Assemblée de l'Association jurassienne des samaritains, à Moutier (2 avril), à la Foire

de Bâle (16 avril), à la Séance de la Chambre de commerce de Belfort, à Delémont (20 avril), auprès de la Commission du port de Bourogne, Porrentruy-Strasbourg (13-14 mai), à la Direction des travaux publics, à La Neuveville (17 mai), au Congrès international d'archivistes, à Porrentruy (22 mai), à l'Inauguration de l'autoroute № 1, à Soleure (26 mai), à l'Assemblée du Berner Heimatschutz, à Berthoud (5 juin), à la Séance du Groupe d'aménagement cantonal, à Bienne (17 juin), à l'Assemblée de Pro Jura, à Porrentruy (18 juin), au 50^e anniversaire du TCS, à Moutier (25 juin), à l'Assemblée générale de l'Emulation, à Saignelégier (2 juillet), à l'Assemblée de la Société du Musée, à La Neuveville (2 juillet), à la Conférence des horaires, à Berne (6 juillet), au Concours hippique national, à Tramelan (6 août), au Marché-Concours de Saignelégier (7 août), à la Fête des saisons, à Tavannes (21 août), à la Course internationale de côte Saint-Ursanne-Les Rangiers, aux Malettes (21 août), à l'Association des samaritains, à La Neuveville (3-4 septembre), à la Braderie, à Porrentruy (4 septembre), au Centenaire du Technicum de Saint-Imier (9 septembre), au Marché-Concours bovin, à Moutier (27 septembre), à la Commission du Schlossberg, à La Neuveville (19 octobre), auprès de l'ADOR, à Tavannes (28 octobre), à l'Ecole jurassienne de musique, à Delémont (19 novembre), à la Séance du Heimatschutz Baselland, à Liestal (4 décembre), à la Séance de la Jurassienne, à Bienne (15 décembre).

c) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires.
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.
Loterie cantonale « Seva ».
Association bernoise du tourisme pédestre.
Ligue suisse pour la protection de la nature.
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).
Société cantonale d'économie et d'utilité publique.
Société pour l'entretien du Château du Schlossberg.
Association pour le plan d'aménagement national.
Chambre de commerce française en Suisse.
Chambre de commerce suisse en France.
Bernische Erdöl AG.
Comité suisse pour le port de Bourogne.
Pro Doubs.
Fédération suisse du tourisme.
Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation.
Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).
Université populaire jurassienne.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Heimatschutz bernois.

Chambre de commerce Bienne-Jura.
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Société pour la protection des rives du lac de Bienne.
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.
Office suisse d'économie forestière, Soleure.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation réciproque au comité).
Fondation du Vieux Bellelay.
Conférence économique du trafic romand.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Société suisse de spéléologie, section du Jura.
Commission de l'étang de la Gruère.
Commission cantonale pour l'étude des questions relatives au libre parcours dans les Franches-Montagnes.
Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.
Comité régional pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs (ADOR).
Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.
Ecole jurassienne de musique, Delémont.

d) Finances

Nos comptes bouclent avec un excédent de recettes !

L'ADIJ, diront les envieux est assez riche, il faut lui réduire ses ressources. Que cette pensée anime plusieurs de nos membres, c'est possible, qu'ils se tranquillisent, l'excédent 1966 est dû à des causes fortuites :

- une avance de fonds conventionnelle de l'ordre de 12 127 fr. 55 accordée en 1965 pour assurer le trafic sur la ligne Soleure - Berthoud - Thoune aurait dû nous être ristournée sans retard la même année, elle nous est rentrée en 1966 !
- d'autre part, différents changements opérés en cours d'exercice dans la direction et l'organisation des commissions nous ont valu une diminution sensible de leur activité, conséquemment de leurs dépenses, soit 5820 fr. en moins, auxquelles s'ajoutent de sensibles réductions de dépenses du compte bulletin.

La comparaison des comptes 1965 et 1966 se présente ainsi :

Administration

- fournitures de bureau et imprimés : 4 fr. de dépenses en moins ;
- frais du compte de chèques, ports et téléphones : 766 fr. 75 de dépenses en moins ;
- abonnements et cotisations : sans changement ;
- travaux de bureau : 187 fr. 15 de dépenses en plus ;
- frais de séances et délégations : 606 fr. de dépenses en plus ;

- indemnités : 230 fr. de dépenses en plus (le poste indemnités est à réétudier complètement, il ne correspond plus aux normes admises) ;
- divers : 11 621 fr. 35 de recettes en plus ! L'image de ce compte est faussée par ce remboursement tardif de notre subvention à l'E.B.Th. Bahn. Il n'y a pas de comparaison possible.

Cotisations des membres	1966	1967
	Fr.	Fr.
a) Communes et bourgeoisies	6 344.—	
b) Sociétés d'utilité publique ou à caractère professionnel	2 240.—	
c) Membres de l'industrie et du commerce	7 220.—	
d) Membres individuels	5 487.—	<u>65.—</u>
Total		<u>21 356.—</u>

Nous sommes heureux d'enregistrer l'accueil bienveillant accordé par la majorité de nos sociétaires à nos envois « rappels de cotisations ». Quelle simplification pour le caissier !

Bulletin

- administration et rédaction Fr. 226.— de dépenses en moins
- publicité Fr. 14.80 de dépenses en moins
- impression, clichés, ports . Fr. 4 704.75 de dépenses en moins

En 1965, les frais de ports, table des matières, clichés, factures pour impression de treize bulletins (dont le N° 12/1964) déduction faite des rentrées pour vente de tirage à part de bulletins donnent le montant global de 20 380 fr. 80 de dépenses, soit 1567 fr. environ par numéro.

En 1966, sur la même base, la dépense globale est de 15 676 fr. 05 pour douze bulletins, soit environ 1306 fr. par numéro, d'où économie sensible de dépenses.

Les abonnements

En 1965, le compte boucle par un montant de recettes de 5194 fr. 70 ; celui de 1966 se solde par un montant de 4879 fr. 40. Faible diminution de recettes !

Subventions : les principaux bénéficiaires sont :	Fr.
— la Commission de tourisme pédestre	1800.—
— la Commission routière jurassienne	400.—
— le Marché-Concours de Saignelégier	800.—
— le Concours hippique de Tramelan	1000.—
— la Société de spéléologie	750.—
— la Paroisse catholique de Courtedoux	2500.—
— la Paroisse catholique d'Epauvillers	2500.—
— la Paroisse catholique de Saint-Brais	2500.—
— la Paroisse catholique de Soubey	500.—
— la Collégiale de Saint-Ursanne	5000.—
— la Société de géologie et d'ethnologie de Bâle	600.—

douloureux...



un tour de reins

dangereux...



la tour de Pise

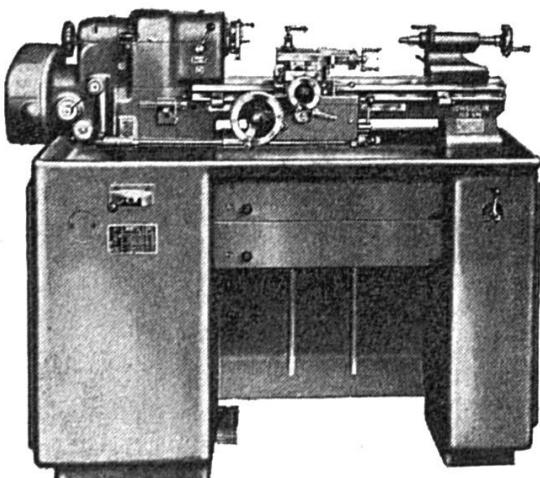
désagréable... attendre son tour



Idéal...

un tour

SCHAUBLIN



FABRIQUE DE MACHINES SCHAUBLIN S.A. BÉVILARD-SUISSE

1355



Entre amis
une bonne
Bière

1352

LOSINGER

Travaux de route

Revêtements bitumineux
et traitements superficiels
à l'émulsion de bitume

TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes

Pavages - Asphaltages

Travaux d'isolation

Béton armé

LOSINGER + CO. S.A.

Entreprise de travaux publics

2800 D'ELÉMONT Téléphone (066) 212 43

1353

Titres : sans changement.

Immeuble de Moutier

Rendement net : 3090 fr. 60.

L'immeuble est géré par la BPS, à Moutier.

L'actif du compte de l'immeuble se monte à 31 650 fr. 50, soit :

Solde sur c/c. BPS Moutier 15 601.50

Titres selon dépôt BPS Moutier N° 2574 16 000.—

La propriété est soignée, propre et en ordre. L'actif constitue une réserve dont l'emploi doit pouvoir couvrir les frais éventuels de réparations, transformations ou accidents.

Les commissions

Sans tenir compte des faibles indemnités versées aux présidents et secrétaires des commissions, les dépenses effectives se présentent ainsi :

	Fr.
— Commission agricole	2038.95
— Commission sociale	222.85
— Commission d'urbanisme et protection des sites . . .	348.15
— Commission de la protection de la nature	368.60
— Commission pour le trafic nord-sud	439.60
— Commission pour la formation professionnelle . . .	2958.95
— Commission scientifique	—.—
— Commission des affaires communales	—.—
— Commission forestière	—.—
Total	<u>6377.10</u>

Au terme de ces brefs commentaires de nos comptes, il convient que nous remercions tous ceux qui nous permettent par leur appui financier, moral et agissant, de poursuivre l'action économique de l'ADIJ. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'assurance de notre reconnaissance et particulièrement sincère des membres du bureau directeur.

4. Activité du comité

L'activité du comité s'est concentrée en 1966 sur les travaux entrepris précédemment, auxquels sont venues s'ajouter quelques affaires nouvelles. L'exécution en incombe au comité directeur et aux commissions dès que le comité en a approuvé le principe et voté les crédits. Les commissions traitent les affaires qui sont de leur ressort.

Question jurassienne

La dernière fois que notre comité s'est occupé de la question jurassienne, c'était le 15 janvier 1964. Il avait, ce jour-là, arrêté sa position à l'égard de la députation jurassienne qui lui demandait d'apporter une contribution à la recherche d'une solution.

Le 21 janvier 1965 la députation avait déposé ses dix-sept propositions tendant à doter le Jura bernois d'un statut d'autonomie par-

tielle. Ces propositions furent soumises à un collège d'experts en droit constitutionnel. Ceux-ci déposèrent leur rapport et leurs conclusions en juin 1965. La députation jurassienne leur demanda de présenter un rapport complémentaire sur les deux questions suivantes : 1^o Quelles sont les conséquences juridiques découlant de la reconnaissance du peuple jurassien par la Constitution cantonale ? et 2^o Les propositions de la députation jurassienne entraînent-elles des modifications de la Constitution fédérale ? Si oui, lesquelles ?

Le rapport complémentaire des experts a été rendu public au début de février de cette année. Le 17 mars dernier, le Gouvernement bernois a, au cours d'une conférence de presse, annoncé qu'il prenait dès maintenant en mains la recherche d'une solution définitive de la question jurassienne. Dans une première phase il mènera une enquête approfondie, ce qui prendra du temps, et dans une seconde phase il définira un ensemble de mesures capables de mettre fin au malaise.

Aménagement régional

La conférence donnée par M. le professeur Grosjean à notre assemblée générale du 7 mai 1966 à Laufon a eu un grand écho. Les membres de l'ADIJ ont pu se rendre compte d'une part de la nécessité de mettre de l'ordre dans l'aménagement du pays. En effet, nos communes et le canton se trouvent en face de problèmes urgents à résoudre à cause de l'augmentation plus rapide du chiffre de la population, des besoins accrus de confort et d'institutions sociales de ces dernières, à cause des progrès techniques aussi qui transforment notre activité économique dans tous les domaines. Nos membres ont pu se rendre compte aussi que, depuis sa création, l'ADIJ a voué tous ses efforts à l'aménagement du pays dans les domaines les plus divers, voies de communication, industrialisation, améliorations foncières, protection de la nature et des sites. Elle s'est préoccupée de ces problèmes bien avant que l'on ne parle d'aménagement. Aujourd'hui cependant, il devient quasi impossible de s'occuper efficacement de ces affaires en amateurs. Le moment est venu de doter le Jura bernois d'un bureau d'aménagement régional. Une requête a été adressée au Groupe d'aménagement cantonal de Berne. Au moment où nous rédigeons ce rapport nous apprenons que ce bureau sera créé.

Rappelons qu'il existe déjà des organisations d'aménagement dans le Jura bernois :

- Orval (vallée de Tavannes) ;
- Laufon-Thierstein ;
- Doubs.

Nous collaborons à la création d'un nouveau groupement :

- Franches-Montagnes.

Protection et épuration des eaux

S'il est une question vitale pour le Jura, c'est bien celle de la protection et de l'épuration des eaux. On comprendra, dès lors, que l'ADIJ, en collaboration avec l'Association cantonale pour la protection de la nature, la Direction cantonale des travaux publics et la Maison de santé

de Bellelay, ait organisé du 16 juin au 14 septembre une grande exposition à l'Abbatiale de Bellelay : « La protection de nos eaux ». Organisée par le Dr Liechti, président de notre Commission scientifique (voir le rapport annuel de cette commission) l'exposition de Bellelay, de façon très suggestive, a frappé l'imagination de tous ceux qui ont eu le plaisir de la visiter.

Dépôts d'ordures ménagères

A la demande du maire d'une commune jurassienne, nous avons fait une enquête sur les dépôts d'ordures ménagères dans les sept districts du Jura. Les réponses qui nous sont parvenues feront l'objet d'un rapport, que prépare le président de notre Commission scientifique, M. H. Liechti.

Rachat du BLS

L'assemblée des actionnaires du BLS a ratifié le 12 septembre 1966 le contrat passé entre la Compagnie du BLS et la Confédération. Ce contrat prévoit la cession à cette dernière de l'ensemble de l'actif et du passif du BLS moyennant remboursement des actions à leur valeur nominale. Cette décision a toutefois été attaquée par un groupe d'actionnaires et à l'heure actuelle, le litige n'est pas aplani. Les Chambres fédérales ne sont donc pas encore en mesure de ratifier le contrat à leur tour et il n'est pas possible de dire quand la transaction entrera en vigueur.

Les deux résultats essentiels que nous attendons de la transaction valent la peine d'être rappelés :

- suppression de toute surtaxe sur le prix des billets de chemin de fer entre Moutier et Longeau ;
- aménagement de la ligne Bâle-Bienne en voie d'accès au Lötschberg.

Nous continuons de suivre cette affaire.

Equipement ferroviaire

Nos revendications ont porté assentiellement sur les objets suivants :

- construction de la double voie entre Aesch et Delémont et entre Choindez et Moutier ;
- extension de la gare de Delémont ;
- transformation de la gare de Sonceboz.

Il s'agit là des obstacles principaux à l'élaboration d'un horaire des chemins de fer satisfaisant.

Horaire des chemins de fer

Depuis 1965, la durée de validité de l'horaire des chemins de fer a été portée à deux ans. La mise à l'enquête publique du projet d'horaire n'aura donc plus lieu que tous les deux ans. Il n'y en a pas eu en 1965. Celle de 1966 concerne l'horaire de l'été 1967 à l'été 1969. La nouvelle procédure nous a incités à intervenir auprès des adminis-

trations ferroviaires cantonale et fédérale avant la mise en chantier d'un nouvel horaire, dans le but d'obtenir satisfaction avant qu'il ne soit trop tard.

Nous avons tenu notre conférence des horaires interne le 15 septembre 1965 déjà. Notre requête a été adressée à la Direction cantonale des chemins de fer le 11 décembre 1965. Au cours de quatre conférences avec la Direction du 1^{er} arrondissement des CFF (23 février 1966 et 12 janvier 1967), avec la Direction cantonale des chemins de fer et la Direction générale des CFF (7 juillet 1966 et 19 octobre 1966), nos revendications ont été examinées à fond.

Nous avons obtenu satisfaction sur plusieurs points. Nous avons dû nous ranger à la manière de voir des CFF sur d'autres, soit qu'ils n'étaient pas suffisamment fondés, soit qu'ils se heurtaient à des difficultés insurmontables. D'autres encore ont été retenus pour plus tard. Nous n'avons pas pu nous opposer à la suppression de quelques trains tardifs ou en fin de semaine, puisque le nombre des voyageurs utilisant ces trains diminue continuellement. C'est un effet de la motorisation générale de la population et de la haute conjoncture.

Port franco-suisse de Bourgogne

Plus les travaux d'aménagement du nouveau port de Bourgogne avancent, plus notre intérêt grandit pour cette nouvelle possibilité de trafic qui s'offre à nous et au Pays suisse tout entier.

La Commission suisse pour le port de Bourgogne, que préside M. Georges Mœckli, délégué du Gouvernement bernois aux affaires ferroviaires franco-bernoises, s'est réunie le 23 janvier 1967 à Porrentruy. Elle avait donné un certain relief à son assemblée, puisque le Gouvernement bernois y était représenté par M. Simon Kohler et puisque les intérêts français étaient représentés par un grand nombre de personnalités de tous les milieux, politiques, économiques, navigation.

Au cours de plusieurs exposés, nous pûmes nous rendre compte que nous avançons vers des réalisations importantes, non seulement pour la France et les pays du Marché commun, mais aussi pour la Suisse.

La liaison mer du Nord - Méditerranée, ou Rhin - Rhône, par voie d'eau au grand gabarit européen se construit sous nos yeux. Elle passera à 10 km. de la frontière suisse à Delle dans un avenir relativement proche, vers 1980.

La Suisse pourra donc, dans une quinzaine d'années, importer des marchandises depuis Marseille, par voie d'eau, à des prix de transport défiant toute concurrence. Le transbordement des marchandises se fera au port franco-suisse de Bourgogne, actuellement en construction, et où le canton de Berne a acquis 8 ha. de terrains pour les entreprises suisses qui auraient un intérêt à s'établir à Bourgogne. Bourgogne est reliée à la Suisse par la route et par le rail. Des aménagements locaux seront certes nécessaires, mais ils seront relativement peu coûteux.

Le canal à grand gabarit se construit. En 1970 il sera aménagé entre Niffer (Rhin) - Mulhouse et Altkirch. En 1975 il atteindra le port de Bourgogne. Bourgogne sera alors reliée au Rhin par un grand canal. Du côté du Rhône, les travaux sont également en cours d'exé-

cution. En 1975 le Rhône et la Saône seront aménagés au grand gabarit et les chalands de Marseille pourront atteindre Saint-Symphorien au confluent de la Saône et du Doubs. On peut s'attendre à l'achèvement de la liaison Saint-Symphorien - Bourgogne vers 1980. Dès ce moment-là Marseille deviendra un port d'importation pour la Suisse comme Rotterdam et Anvers.

Les ports de Bâle arriveront probablement vers la même époque au plafond de leurs possibilités. Il n'y a pas de doute qu'ils s'intéressent dès maintenant au port de Bourgogne et les armateurs rhénans trouveront dans la liaison fluviale Rhin - Rhône une possibilité nouvelle d'expansion.

C'est pourquoi nous estimons que le port franco-suisse de Bourgogne, avec les nouvelles possibilités qu'il offrira aux importateurs suisses dans un proche avenir, intéressera toute l'économie suisse et pas seulement le Jura bernois ou l'Ajoie. Aussi le comité a-t-il alloué un crédit de 6000 fr. pour la prospection du marché suisse. Ce travail se fait en liaison avec la Chambre de commerce Jura-Bienne qui s'est engagée à en supporter les frais à raison de 50 %. Les documents de la prospection sont maintenant au point et leur diffusion pourra commencer.

Nous voyons apparaître à l'horizon un nouveau trafic marchandises entre Bourgogne et l'intérieur de la Suisse. Ce trafic devra utiliser nécessairement le tronçon Delémont - Bienne. Il s'ensuivra que ce tronçon servira parallèlement à l'acheminement de deux courants de trafic Bâle - Bienne - Lausanne et Boncourt - Bienne - Berne. Verrons-nous alors la ligne équipée de la deuxième voie entre Choindez et Longeau ? Seule l'importance du trafic sera déterminante, mais nous avons bon espoir de voir se réaliser alors l'une de nos revendications, la double voie entre Bâle et Bienne pour le plus grand bien de nos horaires de chemin de fer.

Courrier postal par Delle

A la suite de nos démarches auprès de la Direction des postes de Neuchâtel, les services postaux français ont accepté de créer, du lundi au vendredi, une dépêche de Porrentruy pour l'ambulant postal Belfort - Dijon. Le courrier ainsi acheminé le soir sur la France atteint le Territoire de Belfort, les départements de la Haute-Saône et du Doubs pour la distribution du lendemain. Le nouvel acheminement est entré en vigueur le 24 septembre 1966 et il donne satisfaction.

Route du Doubs

Un comité provisoire pour l'établissement d'une route Les Rosées - La Charbonnière, sur la rive droite du Doubs avait été créé en 1957. Ses travaux étaient financés par les Forces Motrices Bernoises et l'ADIJ. Ils ont traîné en longueur parce que les principaux intéressés n'avaient probablement aucune raison de les hâter. En effet, les Forces Motrices Bernoises ont renoncé à la construction de barrages au fil de l'eau sur le Doubs, elles vendent leurs fermes du Champois et de La Charbonnière. Pro Doubs a demandé la mise sous protection du Doubs et le gouvernement est favorable à ce projet. La mise sous pro-

tection du Doubs entraînera certaines mesures indispensables. La construction d'une route de Saint-Ursanne à Soubey est contraire aux intérêts de la protection du site. C'est pourquoi les communes représentées au comité provisoire ont décidé, le 2 novembre 1966, de renoncer à la construction de la route Les Rosées - La Charbonnière. Elles sont toutes favorables à la mise sous protection du Doubs.

Route transjurane

Le comité directeur est favorable à la construction d'une route transjurane reliant le réseau des autoroutes français au réseau des autoroutes suisse par le tracé le plus favorable et le plus rapide. Il s'agit du tracé Boncourt - Oensingen. Le comité n'a pas encore pris position ni l'assemblée non plus. Mais comme avant de passer à la réalisation, il faudra aménager la route du Taubenloch à quatre pistes, il n'y a pas lieu de s'alarmer pour le moment. Avec la route du Taubenloch, le Jura-Sud aura ce qu'il demande depuis toujours : une bonne route d'accès à Bienne et au réseau des autoroutes suisse.

Tourisme

L'ADIJ et Pro Jura sont représentés à la Commission cantonale d'experts en matière de tourisme. Il existe une loi fédérale sur le financement de l'hôtellerie et les centres de tourisme. Un arrêté d'exécution détermine les régions qui sont reconnues d'intérêt touristique. Jusqu'à présent aucune région du Jura bernois n'y était mentionnée. Un nouvel arrêté est sorti à la fin de l'année. Il mentionne comme régions touristiques dans le Jura bernois : le district des Franches-Montagnes avec Tramelan-Les Reussilles, la commune de Saint-Ursanne, la Montagne du Droit et Mont-Soleil, le Chasseral, la commune de La Neuveville, et, du district de Bienne, Evilard-Macolin.

Fonds de bourses jurassien et biennois

Nous proclamons volontiers, et en toutes circonstances, que le droit aux études existe pour chaque individu, à condition bien entendu que le Créateur lui ait fait don d'un cerveau adéquat. Il a droit aussi à faire un apprentissage s'il n'a pas ce qu'il lui faut pour faire de hautes études. Quant au droit, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, nous sommes tous d'accord. Mais il arrive encore souvent, dans nos régions, que les familles ne puissent ou ne veuillent faire valoir ce droit pour leurs enfants, parce que, malgré toute l'aide qu'elles pourraient obtenir des pouvoirs publics et d'institutions privées, elles n'arrivent pas à assurer le financement des études ou d'un apprentissage.

M. Henri Bourquin, chef du service des bourses de l'Office cantonal de l'orientation professionnelle, s'est ému de cette situation et a cherché comment on pourrait faire davantage dans des cas où un appoint financier supplémentaire permettrait de garantir des études ou un apprentissage à des jeunes gens et des jeunes filles doués, mais sans ressources suffisantes.

Au cours de l'année 1965, il a pris contact avec un certain nombre d'industriels et de représentants d'associations et de fédérations du

Jura bernois et de Bienne. Il les a gagnés à l'idée de créer un Fonds de bourses. Une première réunion des intéressés eut lieu le 20 janvier 1965 au siège de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie à Bienne, où l'on décida de créer le Fonds de bourses jurassien et biennois, de le doter d'un capital initial inaliénable de 5000 fr., de demander à ses membres une cotisation annuelle de 50 fr. pour les personnes physiques et de 200 fr. pour les personnes morales, et de préparer le texte de l'acte de fondation.

L'assemblée constitutive du Fonds de bourses jurassien et biennois s'est tenue le 27 janvier 1966 à Bienne, au siège de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie.

L'acte de fondation fut signé par-devant M^e Flückiger, notaire à Bienne. Le capital initial et inaliénable de 5000 fr. est entièrement versé. Le Conseil de fondation est formé comme suit pour quatre ans, donc jusqu'à l'assemblée des donateurs de 1970.

Président :	M. René Steiner, Delémont
Vice-président :	M. William Schaffter, Moutier
Caissier :	M. Victor Dubois, Bienne
Secrétaire :	M. Henri Bourquin, Berne
Assesseurs :	M. André Ghelfi, Berne M. Joseph Jeanbourquin, Les Bois M. Alfred Lang, Porrentruy M. Francis Montavon, Moutier M. Gottlieb Trächsel, Bienne

Depuis, le comité a mis au point une action de recrutement de membres donateurs dans ses séances du 3 et du 17 février 1966. Le 18 mai il a constaté que les 230 lettres d'invitation à adhérer au Fonds ont donné quelques adhésions nouvelles et que plus de 4300 fr. de cotisations ont été versés. Une deuxième campagne de recrutement a été mise en chantier. Dans sa séance du 25 août, le Conseil de fondation a pris acte que les cotisations versées se montaient à 7800 fr.

Au 31 décembre 1966, le Fonds de bourses jurassien et biennois comprenait 33 membres donateurs qui se sont engagés à lui verser une contribution annuelle. Il a octroyé quinze bourses pour un montant total de 10 400 fr. répartis sur cinq ans et versé, en 1966, 2300 fr. aux bénéficiaires. Il dispose encore de 6406 fr. 85 à titre de réserve pour bourses.

Bibliographie jurassienne

Il se passe peu de semaines sans que nous ne recevions des demandes de documentation sur le Jura bernois. Pour pouvoir y répondre, il faut disposer d'une bibliographie étendue et tenue à jour. Le comité a décidé de créer ce service de documentation dans sa séance du 12 octobre 1966. Il a ouvert un premier crédit de 1000 fr. à cet effet. Le comité directeur a confié le travail à M. Hubert Boillat, maître secondaire à Reconvillier, qui a déjà réuni un nombre imposant de fiches.

Le travail de ce dernier a débuté en octobre 1966 par la recherche et le dépouillement d'ouvrages généraux parus ces dernières années ;

de plus, pour parer au plus pressant, ont été extraits de certaines revues, de « Regio Basiliensis » notamment, les titres de documents susceptibles de figurer dans notre cartothèque. Environ 1200 fiches A6 sont actuellement disponibles ; chacune d'elles comporte, si possible : le titre exact de l'ouvrage ou de l'article, l'auteur, l'éditeur, l'imprimeur, l'année et le lieu de parution, l'endroit où l'ouvrage peut être consulté, parfois le nombre de pages, d'illustrations, le détail des chapitres...

Classées selon le système décimal, ces fiches se répartissent en dix groupes distincts, eux-mêmes fractionnés en sous-groupes au gré des besoins :

Généralités : revues, cartes, films, musées, associations...

Ouvrages généraux : Jura essentiellement.

Théologie : philosophie, religion...

Economie : industries, sciences sociales, droit...

Philologie : linguistique...

Sciences pures et appliquées.

Beaux-arts... et arts appliqués.

Littérature : légendes, théâtre...

Histoire : les différentes époques, problèmes actuels...

Géographie : régionale, urbanisme, tourisme...

Toutefois, M. Boillat s'attarde spécialement aux secteurs économiques, industriels, touristiques et sociaux.

Mémento

Le Mémento 1967 est sorti de presse. Il a été largement diffusé dans nos écoles primaires et moyennes. On peut l'obtenir au Secrétariat de l'ADIJ pour le prix de 20 centimes.

5. Activité des commissions

a) Commission agricole

Président : M. E. Læffel, ingénieur agronome, La Neuveville

Secrétaire : M. M. Ogi, expert, Bienne

La Commission agricole a tenu trois séances. Le bureau s'est réuni plusieurs fois pour liquider les affaires courantes.

Aucune modification dans la composition de la commission ni dans les sociétés affiliées à l'ADIJ.

En lieu et place de la journée d'informations agricoles du mois de février, la commission a traité lors de ses séances les problèmes suivants :

- a) conférence d'orientation sur le problème du libre parcours faisant suite à la conférence de l'année précédente. MM. Willy Schild, conservateur des forêts, et Henri Cuttat, directeur, parlèrent plus en détail des réalisations à poursuivre en vue de remédier aux inconvénients du libre parcours qui est certes une question fort importante pour les Franches-Montagnes et les districts limitrophes.



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Membre de l'Association suisse des experts-comptables

Comptabilité

Fiscalité

Expertises

Téléphone (032) 93 15 61

MOUTIER

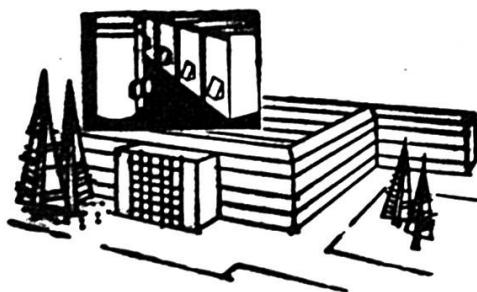
Rue Centrale 47

1359

pārlī+cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

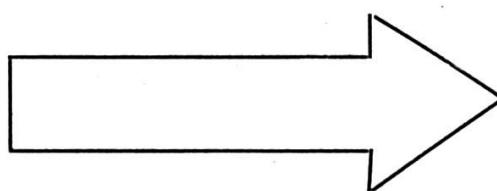
— — — — —
BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTRUY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHATEL
— — — — —



1363

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienna et leurs succursales dans le Jura bernois



Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienna

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1365

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 4 44 22

24, rue Gottstatt



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1366

x

- b) une journée d'informations concernant la réalisation du programme des remaniements parcellaires dans le Jura. La situation financière du canton et de la Confédération ne permet plus de réaliser un programme normal. La Commission agricole, en collaboration avec la députation jurassienne au Grand Conseil, a traité ce sujet dans une journée d'informations, le 8 septembre 1966, à Bienne.
- c) le 3 décembre 1966 à la suite de la séance de la commission nous avons eu le privilège d'entendre un exposé fort intéressant de M. René Steiner, président de l'ADIJ sur « Les améliorations foncières du domaine de Tenero ».

Au cours de l'exercice 1966 eurent lieu 16 journées de cours et 45 conférences. Une bonne partie de celles-ci furent patronnées et organisées par notre commission.

Il a été délivré sept diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans. Ci-dessous la liste des lauréats méritants :

	Années	Employeurs
Gogniat Joseph	20	Noirjean François, Chercenay/Soubey
Jolidon Marie	18	Jolidon Sigismond et Joseph, Graity/Saint-Brais
Serini Alfredo	18	Schäfli Alfred, Courfaivre
Jolidon Brice	16	Jolidon Jean, la Coperie/Saint-Brais
Gendre Emile	11	Crelier René, Bure
Loriol Germain	10	Wermeille Pierre, Sous-le-Bémont
Fankhauser Friedrich	10	Gerber David, la Paule/Tramelan

Pour 1967, un programme très varié a été élaboré en collaboration avec les sociétés affiliées. L'activité comprend tous les problèmes se rapportant à l'agriculture. La diversité des tâches qui nous intéressent donne un champ d'activité toujours plus étendu.

b) Commission pour la formation professionnelle

*Président : M. R. Schindelholz,
recteur de l'Ecole complémentaire commerciale, Delémont
Secrétaire : M. R. Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle, Delémont*

« La formation des cadres est une tâche importante de la société d'aujourd'hui. Dans tous les métiers, dans toutes les professions, les outils et les instruments se perfectionnent, les méthodes de travail se modernisent et ce qui était excellent hier ne l'est plus aujourd'hui. Ce qui est la perfection aujourd'hui ne le sera plus demain. »

C'est par ces mots que M. René Steiner ouvrit la dizième journée des apprentis méritants du Jura ; le président de l'ADIJ rendit encore un juste hommage au travail accompli par M. Michel Hänni, président sortant de notre Commission pour la formation professionnelle.

Cette dizième journée fut l'activité essentielle de la commission au sein de laquelle des changements importants sont intervenus ; en effet, deux nouveaux membres, en plus du président, ont fait leur entrée : MM. Louis-Paul Poirier, conseiller d'orientation profession-

nelle, et Jean Mamie, maître secondaire à Moutier. De nouvelles activités se précisent et la commission put en faire un rapide inventaire lors de sa séance de travail du 20 mai à Delémont.

Journée des apprentis méritants

L'aula du Collège de Delémont servit de cadre à cette sympathique cérémonie où trois orateurs se succédèrent. M. René Steiner introduisit le nouveau président. M. Roger Schindelholz s'adressa alors aux apprentis leur faisant saisir les éléments caractérisant la vie moderne : transformation économique, scientifique, technique, politique et sociale. Il s'agit d'une véritable révolution industrielle à laquelle nous devons nous préparer. Pour cela nous avons besoin de cadres et d'intelligences, nous devons opérer une transformation des mentalités et assurer une plus grande coopération entre ancienne et nouvelle génération. M. René Christen prit ensuite la parole pour donner une sévère mise en garde à ceux qui se désintéressent de la formation professionnelle ; les réalisations modernes de notre siècle poussent certains à croire que la spécialisation dans un domaine particulier peut remplacer la formation professionnelle de base. M. Christen réfuta les arguments de ceux qui discréditent l'apprentissage.

A la manifestation officielle succéda une partie récréative et ce fut pour M. Otto Nickler, directeur de l'Office cantonal de la formation professionnelle, l'occasion d'apporter le message de l'office, tout en prônant une fois encore l'apprentissage sous toutes ses formes.

Ajoutons que la cérémonie fut agrémentée par la dynamique fanfare du Collège de Delémont, sous la conduite de M. Aubry.

La liste des lauréats 1966 a été publiée dans le bulletin N° 7 de juillet 1966. Nous relevons, comme chaque année, la situation du total des lauréats, leur répartition par district et par profession :

Statistique des lauréats classés par district

1957 :	12 lauréats	Laufon :	23 lauréats
1958 :	20 lauréats	Porrentruy :	31 lauréats
1959 :	22 lauréats	Delémont :	52 lauréats
1960 :	26 lauréats	Franches-Montagnes :	10 lauréats
1961 :	25 lauréats	Moutier :	80 lauréats
1962 :	25 lauréats	Courtelary :	44 lauréats
1963 :	25 lauréats	La Neuveville :	4 lauréats
1964 :	28 lauréats	(depuis 1963)	
1965 :	30 lauréats	Total	<u>244 lauréats</u>
1966 :	31 lauréats		
Total :	<u>244 lauréats</u>		

Lauréats classés par métier

Employé (es) de commerce	41	Coiffeuses	10
Employé (es) de banque	6	Coiffeur	1
Acheveurs de boîtes or	2	Compositeurs typographes	4
Boulanger-s-pâtissiers	7	Conducteur typographe	1
Bouchers-charcutiers	9	Couturières (depuis 1962)	5

Coupeurs en chaussures	2	Menuisiers ébénistes	8
Décolleteurs	12	Menuisier modeleur	1
Dessinateurs en bâtiment	10	Micromécanicien	1
Dessinateurs en génie civil	8	Modeleur sur chaussures	1
Dessinateurs sur machines	13	Monteurs électriques	10
Electricien sur autos	1	Monteur en chauffage central	1
Forgeron	1	Outilleur d'horlogerie	1
Horlogers praticiens	3	Papetier	1
Horlogers rhabilleurs	4	Peintre	1
Maçons	4	Piqueuse en chaussures	1
Marbrier	1	Remonteurs horlogers complets	2
Mécaniciens ajusteurs	11	Radio-électriciens	10
Mécaniciens de précision	21	Serruriers de construction	3
Mécaniciens électriques	2	Tourneur de boîtes or	1
Mécaniciens faiseurs d'étampes	2	Tourneur de boîtes	1
Mécaniciens outilleurs	4	Vendeuses et vendeurs (depuis 1962)	12
Mécaniciens sur autos	4		

Total : 244

Statistique des récompenses choisies

Livres (85 lauréats) : dictionnaires 21 ; ouvrages techniques 32 ; ouvrages classiques 14 ; voyage, aventure 9 ; romans modernes 7 ; histoire 2.

Disques (18 candidats) : musique classique 9 ; jazz 6 ; chansons, opérettes 3.

Outillage professionnel (36 lauréats) : menuiserie 3 ; coiffure 8 ; électricité 2 ; dessin 11 ; horlogerie 5 ; de mesure 7.

Appareils photographiques (14 lauréats).

Montres et réveils (74 lauréats).

Articles ménagers (12 lauréats).

Divers (5 lauréats) : tourne-disque 1 ; microphone 1 ; règles à calcul 2 ; boussole 1.

Dès cette année-ci, l'Office cantonal de la formation professionnelle a offert 120 fr. pour récompenser deux apprentis. Nous profitons de ce rapport pour remercier très sincèrement M. O. Nickler, chef de l'office, et son adjoint, M. A. Bolliger, de l'intérêt qu'ils portent à notre activité.

c) Commission pour la protection de la nature

Président : M. J.-Cl. Bouvier, Courgenay

Secrétaire : M. F. Guenat, Porrentruy

A fin décembre 1965, M. René Baumgartner, Dr ès sciences, qui s'est dévoué durant vingt-huit ans au sein de l'ADIJ, a donné sa démission de président et de membre de la commission. Cette dernière ainsi que tous les milieux de la protection de la nature sont conscients de

la grande dette de reconnaissance qu'ils doivent à ce pionnier. Nous lui souhaitons une longue et bonne retraite au cours de laquelle il aura tout loisir de redécouvrir les nombreuses réserves dont il est le père spirituel.

Nous sommes heureux que l'assemblée générale de mai 1966 ait conféré le titre de membre d'honneur à MM. René Baumgartner, Dr ès sciences, et Charles Krähenbühl, médecin et membre très actif de notre commission. Qu'il nous soit permis de les féliciter ici tout particulièrement.

Les principales activités de la commission et de ses membres durant l'année écoulée peuvent se résumer ainsi :

Il serait souhaitable qu'un petit étang près de Romont, d'une haute importance pédagogique pour les écoles de Bienne, soit conservé à titre de réserve scolaire. M. Treu s'occupe activement de ce problème.

Nous enregistrons avec satisfaction que l'étang de Bollman est mis à ban, ainsi que le petit ruisseau du Tabéillon, de sa source jusqu'à la limite entre les districts des Franches-Montagnes et de Delémont. Cela est peut-être la première étape d'une mise sous protection plus étendue dans cet intéressant secteur des Franches-Montagnes. De toute manière la commission reprendra tout le problème de la protection de la nature dans les Franches-Montagnes durant l'année 1967.

La mise sous protection de l'étang de La Noz, de la tourbière de La Sagne et du gouffre de la Rouge-Eau est en bonne voie. M. le Dr Krähenbühl et M. L. Grosjean s'en sont spécialement occupés. Les milieux intéressés sont d'accord sur le principe de la création d'une réserve naturelle de Bellelay ; il s'agit encore d'en définir plus exactement les modalités.

Un rapport sur l'aménagement de détail de la réserve de Bonfol, d'entente avec l'Administration cantonale de la protection de la nature, a été élaboré durant l'automne dernier. A cet effet, la commission s'était assuré la collaboration de M. Ed. Juillerat, ingénieur forestier, de M. Brogli, garde-pêche, et de MM. Stadelmann et Henzelin, gardes-chasse. Nous espérons que cette méthode de travail permettra aux responsables de la surveillance, aux naturalistes, aux protecteurs, dans une confrontation objective, de conserver dans les meilleures conditions les quelques réserves du Jura.

d) Commission sociale

*Président : M. W. Sunier, Courtelary
Secrétaire : Mme Th. Schwob, Tavannes*

Il apparaît de plus en plus que la coordination des services sociaux jurassiens devient nécessaire. C'est à cette tâche que se voue essentiellement notre commission.

Des contacts ont été pris avec M. Beuchat, doct.-méd., directeur du Centre social protestant jurassien, pour assurer une liaison efficace avec le Centre.

Mlle Pierrette Vuilleumier, élève à l'Ecole sociale de Genève, fera une enquête approfondie dans le district de Moutier pour en déterminer toutes les œuvres publiques et privées, après quoi ce recensement sera continué et étendu à tout le Jura.

Quand le rôle des institutions publiques et de l'initiative privée sera précisé, il s'agira de coordonner les services, éventuellement de les planifier.

Les pouvoirs publics étant sollicités de toutes parts, nous sommes assurés que le travail que nous avons entrepris rendra les services que nous en attendons.

La commission a encore mis à son programme la question de l'assurance maladie et prépare l'organisation d'une conférence sur ce sujet.

Notre commission a perdu au cours de l'année deux membres dévoués : MM. F. Reusser et H. Hirtzel. Elle a vu partir Sœur Jean-Marie, rappelée en France par sa congrégation. Nous avons perdu une collaboratrice compétente, dévouée, aimable. Son départ est unanimement regretté.

e) Commission d'urbanisme et de protection des sites

*Président : M. Jean Christe, instituteur, Courrendlin
Secrétaire : M. Pierre Schaller, instituteur, Delémont*

« Les années se suivent mais ne se ressemblent pas », dit le proverbe. Si, lors de notre dernier rapport, nous caressions l'espoir de voir bientôt le martinet de Corcelles installé aux Forges d'Underverlier, aujourd'hui force nous est de dire que la question n'est toujours pas résolue. Par contre, nous avons eu plus de succès auprès des usines de La Goule. Celles-ci étaient propriétaires de vieilles meules de moulin situées au lieu-dit « Sous-le-Château ». Ayant été avertie de ce fait, notre commission, en pleine entente avec les organes dirigeants de La Goule et plus particulièrement de M. René Christe, a pu mettre sous protection les meules en question.

Un fait piquant à signaler : alors que les tractations étaient en cours, des amateurs d'antiquités n'ont rien trouvé de mieux à faire que de voler lesdites meules et de les transporter dans des propriétés privées. La police étant intervenue, tout est rentré dans l'ordre et actuellement, les promeneurs du Doubs peuvent admirer les restes de l'ancien moulin réinstallés là où durant des siècles ils ont chanté...

Déception également à Vicques. On se rappelle que la Société du Musée jurassien avait décidé de faire surseoir à la démolition de l'ancienne église. Une convention à laquelle notre commission avait adhéré avait été signée. Par suite de circonstances spéciales, les fonds nécessaires n'ont pu être récoltés et la Paroisse de Vicques est revenue sur sa décision et a décidé la démolition de l'ancienne église. Cependant, tout ne semble pas perdu. La Commission cantonale des monuments historiques est intervenue, des tractations sont en cours, et nous espérons trouver une solution qui satisfasse chacun, d'entente avec la Paroisse de Vicques et le Musée jurassien.

Notre commission est intervenue également auprès du Heimatschutz à Zurich en vue de la suppression des multiples antennes de TV qui déparent Saint-Ursanne et le remplacement de celles-ci par une antenne commune. Malheureusement, le Heimatschutz a répondu négativement à notre demande, de sorte qu'il faudra chercher une autre solution. Soubey, dont la merveilleuse église s'enorgueillit d'un superbe

cadran solaire a fait appel à notre commission pour la remise en état de celui-ci. Nous avons répondu favorablement à cette demande et un subside a été accordé.

D'autres demandes sont encore en portefeuille et feront l'objet de toute notre attention au cours de l'année qui vient. Les questions soulevées heurtent souvent de gros intérêts, de sorte que l'on ne peut rien brusquer. Ici, plus que dans d'autres commissions certainement, « patience et longueur de temps font plus que force et que rage ».

f) Commission scientifique

*Président : H. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy
Secrétaire : G. Keller, professeur, Porrentruy*

Depuis plus de six ans, l'attention de la Commission scientifique s'est portée plus particulièrement sur le grave problème de la pollution de nos cours d'eau. On nous permettra de rappeler les séries d'analyses chimiques exécutées par MM. Keller et Sandrin sur de nombreux échantillons d'eau récoltés sur le cours du Doubs et celui de l'Allaine.

C'est dans cette perspective qu'a été organisée durant l'été 1966 l'exposition de Bellelay sur « La protection de nos eaux », encore présente à la mémoire de nos membres. Placée sous le patronage de l'ADIJ et de l'Association cantonale pour la protection de la nature, l'exposition de Bellelay a suscité un intérêt très vif. Elle ne reçut pas moins de 12 000 visiteurs, dont 2000 élèves de nos écoles primaires, secondaires et supérieures. Action de propagande de grande portée, nous sommes persuadés qu'elle aura des effets durables et conduira à de nombreuses réalisations pratiques dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Un important matériel avait été mis à notre disposition par l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature et par la Direction du Musée d'histoire naturelle de Berne, matériel qui constituait l'ossature de l'exposition « Gewässerschutz », organisée à Berne en 1965. Le secteur « Hydrologie du Jura », en revanche, dut être monté de toutes pièces. Nous avons ainsi préparé une documentation photographique de grande valeur, qui est à la disposition des communes, écoles ou groupements, désirant présenter des expositions régionales. A cette occasion encore, nous aimerions adresser nos remerciements sincères à toutes les nombreuses personnes qui ont contribué au succès de l'exposition.

Le problème des gadoues, connexe de celui de la pollution des eaux, a retenu aussi toute notre attention. Forts de l'appui du bureau de l'ADIJ, nous avons fait au cours de l'automne une enquête auprès des communes jurassiennes sur la question du dépôt ou de la destruction des ordures ménagères, des déchets industriels et des huiles minérales usées. Les 144 réponses reçues nous permettront d'entreprendre une action de grande envergure en vue de l'élimination des ordures. Nous nous proposons d'inviter les communes à se grouper sur le plan régional (à l'échelle du district ou de la vallée) pour organiser la lutte contre le fléau des ordures.

Plusieurs membres de la commission ont poursuivi leurs travaux personnels. M. le D^r Ch. Krähenbühl, animé d'une ardeur et d'une puis-

sance de travail que de plus jeunes lui envient, a continué ses recherches sur la flore du Jura. Ses innombrables excursions par monts et par vaux font de lui un des meilleurs connasseurs de notre petit pays. De son côté, M. J.-Cl. Bouvier, secondé par ses élèves de l'Ecole normale de Porrentruy, poursuit son étude de la faune du Doubs.

Nous ne manquerons pas de citer aussi l'intense activité de la Société jurassienne de spéléologie, affiliée à notre commission. Ce groupe de jeunes, qui concentre ses recherches sur les grottes de Milandre, fournit une contribution importante à la connaissance de notre sous-sol et contribue à la solution des problèmes hydrologiques.

g) Commission jurassienne du tourisme pédestre

*Président : M. O. Stalder, directeur, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, professeur, La Neuveville*

A. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments

	Indicateurs
Ajoie	—
5 itinéraires contrôlés	—
Laufon	2
5 itinéraires contrôlés	2
Delémont	4
9 itinéraires contrôlés	4
Raimeux	9
7 itinéraires contrôlés	9
Moron	9
8 itinéraires contrôlés	9
Montoz	9
6 itinéraires contrôlés	9
Franches-Montagnes-Nord	—
4 itinéraires contrôlés	—
Franches-Montagnes-Centre	—
6 itinéraires contrôlés	—
Franches-Montagnes-Sud	42
7 itinéraires contrôlés	42
Chasseral	125
13 itinéraires contrôlés	125
Total	<u>200</u>

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1966

Ajoie	Km.	Indicateurs
N° 1 : Les Rangiers - Sur-la-Croix - Les Chainions	13,6	22
Montoz		
N° 4 : Créminal - Oberdörferberg	5,5	10
N° 10 : Malleray - Cabane du CAS - Rochette	3,8	12
	<u>22,9</u>	<u>44</u>

B. PRÉPARATION DES COMMANDES

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1967

Ajoie

- N° 7 : Porrentruy - Courgenay - Les Rangiers
N° 10 : Porrentruy - Montvoie - La Motte
N° 7b : Sous-les-Bois - Crête de Montgremay - Les Malettes

Delémont

- N° 16 : Courrendlin - Rossemaison - Courtételle - Develier

Montoz-Graity

- N° 9 : Bévilard - Montoz de Bévilard

Franches-Montagnes-Centre

- N° 1b : La Theurre - La Chaux-des-Breuleux

C. TABLEAUX D'ORIENTATION

Chasseral	}	réparation
Moutier		en préparation
Saint-Imier		

D. GUIDES TOURISTIQUES

Franches-Montagnes : le manuscrit de la 2^e édition est terminé.
Guide Jura-Centre : (Raimeux - Montagne de Moutier - Moron - Montoz - Graity : en travail).

E. CONSTRUCTION DE CHEMINS

Le nouveau chemin pour piétons de la partie supérieure des gorges de la Douanne a été ouvert au public en octobre 1966 (coût environ 5000 fr.).

Le chemin Macolin - Twannberg a été remis en état sur une longueur de 150 m. environ.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) (032) 92 15 51
Boncourt	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
Courchavon	Hôtel des Trois-Poissons Relais gastronomique	(Mme Lehmann) (066) 6 14 78
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
Laufon	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférences	(M. Regli) (061) 89 51 01
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Relais gastronomique au bord du lac Jeux de quilles	(Jean Marty) (038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
Saint-Imier	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) (039) 4 15 46
Undervelier 1358	Hôtel des Galeries du Pichoux	(M. Juillerat-Humair) (066) 3 77 77

Loterie SEVA

1x 100'000

2x 20'000

3x 10'000

10x 1'000

Tirage 2 mai

F. COURSES ORGANISÉES

Course dirigée : M. Hänggi a conduit environ 100 participants de Laufon par Metzerler Kreuz - Mariastein à Flüh.

h) Commission routière jurassienne (CRJ)

*Présidence : M. H. Farron, ancien cdt. d'arrondissement, Delémont
Secrétaire : M^e R. Carnal, président du tribunal, Moutier*

Composition de la CRJ : sans changement en 1966.

Sujets traités

- Examen des propositions des Ponts et Chaussées dans le cadre des arrondissements V et III (programme décennal).
- Propositions à exprimer par la Commission routière cantonale au gouvernement concernant le programme décennal de financement et d'exécution du réseau cantonal.
- Examen de la situation de la route N^o 5.
- Aménagement de la route du Taubenloch.
- Aménagement de la route Orvin-Lamboing.
- Présentation du projet de la route dite transjurane.
- Divers.

Du programme décennal

En présence de M. Bachmann, ingénieur cantonal, les ingénieurs des arrondissements V et III nous ont présenté et disséqué leurs études et propositions quant à leurs programmes décennaux. Une fois de plus et au cours de deux séances nous avons pu nous rendre compte de l'effort à accomplir pour que notre réseau **de routes principales** soit en ordre dans les dix ans à venir et pour que nous ayons des liaisons plus aisées avec l'ancienne partie du canton.

Il s'agit des routes :

- N^o 6 Boncourt - Porrentruy - Delémont ; Moutier - Tavannes - Bienne.
- N^o 18 Angenstein - Delémont.
- N^o 108 Frontière neuchâteloise - Renan - Sonceboz.

Reprendre par le menu tout ce que prévoient les ingénieurs pour ces routes serait trop long ; en voici les grands traits :

Arrondissement V

- **1^{re} urgence** : renforcement de fondation, de profilage absolument nécessaires sur les tronçons Pierre-Pertuis - Delémont ; Delémont - Boncourt ; Delémont - Angenstein.
Coût : Fr. 6 067 000.—.
- **2^e urgence** : c'est-à-dire travaux qui sont de nature à améliorer les conditions du trafic tant en fluidité qu'en sécurité sur les mêmes tronçons.
Coût : Fr. 48 000 000.—.

- **3^e urgence** : tous travaux qui constituent un complément souhaitable des travaux de 2^e urgence.
Coût : Fr. 48 800 000.—.

Arrondissement III

M. Marti, ingénieur, relève que la route Sonceboz - Bienne, quel qu'en soit le tracé dans les gorges du Taubenloch, coûtera Fr. 40 000 000.—.

Quant à la route, dite horlogère, Sonceboz - frontière neuchâteloise, son aménagement coûtera Fr. 30 000 000.—.

Par conséquent la réalisation du programme décennal pour les routes principales occasionnera une dépense globale de 172 867 000 fr. pour le Jura seulement !

A ce programme de routes principales viennent encore s'ajouter les dépenses suivantes :

Fr. 70 000 000.— pour les routes de jonctions et

Fr. 30 000 000.— pour les routes secondaires.

La remise en état de ces dernières routes de jonction et secondaires n'est pas comprise dans le programme décennal.

De la route N^o 5

M. Marti nous a présenté les plans de détails de cette artère à grand trafic. Quelques modifications sont à apporter à certains endroits du tracé.

Les localités de La Neuveville et de Douanne ont formulé des oppositions.

Le tunnel ferroviaire entre Bienne et Alfermée est en chantier depuis un an. Ses travaux avancent normalement.

Les passages dans les localités ont été sérieusement étudiés et sauf événements extraordinaires l'on peut admettre que la route Bienne - frontière neuchâteloise sera réalisée dans un avenir pas trop éloigné.

De la route du Taubenloch

La CRJ considérant toujours que la sortie naturelle du Jura en direction de Bienne reste celle des gorges du Taubenloch, il est clair que les motions, suggestions ou projets y relatifs ont été l'objet de son attention très suivie et l'une de ses préoccupations importantes.

Que n'a-t-on pas entendu au sujet de cette route !

- maintenir le tracé actuel simplement corrigé ;
- établissement de cette même route en route à trois, voire quatre pistes.

La CRJ s'est toujours opposée à ces idées parce que trop coûteuses, difficilement réalisables, très lentes dans leurs exécutions et ne donnant qu'imparfaitement satisfaction.

Au sujet de cette route, l'ingénieur cantonal s'est excusé au début de la séance du 18 octobre 1966 en déclarant qu'il ne lui était pas encore possible de soumettre les plans, attendu qu'ils devaient être revus, complétés voire modifiés.

Revenant à charge, le président de séance estime qu'une étude devrait être faite pour la création d'une nouvelle route sur la rive droite de la Suze. En franchissant la voie ferrée et la rivière à peu près à la hauteur de la chute de la Suze, elle aurait pour résultat de libérer la route existante du trafic descendant. L'on obtiendrait ainsi deux routes à sens unique. L'actuel tracé trouverait son prolongement direct sur Boujean, tandis que la nouvelle route reprendrait le tracé actuel à la hauteur ouest du pont du Taubenloch avec arrivée à Bienne. Cette solution éviterait la difficulté de franchissement de la cuvette de Frin-villier par l'établissement d'un giratoire consécutif à la construction d'une route à trois ou quatre pistes.

M. Marti ainsi que l'ingénieur cantonal ont accepté d'étudier cette nouvelle solution et nous ont promis de nous soumettre le projet. Nous avons eu le plaisir d'enregistrer que ce vœu est devenu réalité puisque, dans sa réponse à une interpellation du député Kohler, M. Schneider, conseiller d'Etat, lors de la dernière séance du Grand Conseil, a affirmé qu'une nouvelle route à deux pistes sera tout d'abord construite puis la route actuelle sera aménagée.

Dans notre séance de février de cette année, M. Marti nous a montré son étude et nous avons appris que l'Etat a chargé une maison de Bâle d'en établir l'avant-projet de détail.

Il faut admettre que l'idée de la CRJ suit son bonhomme de chemin. Nous espérons qu'à la fin de l'exercice 1967 le Jura sera définitivement fixé sur le tracé admis pour franchir le Taubenloch, il y a assez longtemps que l'on en parle et l'impatience s'accentue.

De la route Orvin - Lamboing

Lentement, cette route prend forme ; il reste deux kilomètres à aménager. Pour 1967, 500 000 fr. sont prévus.

Projet d'une route transjurane

Née des études très réfléchies et à but bien défini de M. Eckert, ingénieur, cette route a retenu l'attention de la CRJ.

L'intention première était de partir de Boncourt et d'atteindre Bienne par le plus court chemin, soit : La Caquerelle - Boécourt - gorges du Pichoux - Tavannes - Sonceboz - Taubenloch - Bienne. Cet itinéraire fut abandonné au profit de deux nouveaux projets :

Le projet N° 1 prévoit l'itinéraire suivant : Boncourt - Mont-de-Cœuve - Cornol - La Caquerelle - Saint-Brais - Tramelan - Tavannes - Sonceboz - Bienne.

Le projet N° 2 est très différent. Voici son tracé : Boncourt - Mont-de-Cœuve - Cornol - Malcôte - ferme du Creux - Montavon (par un tunnel) - sud Develier - Delémont, pour rejoindre ensuite Oensingen par Moutier et Gänsbrunnen.

Si les réactions sont différentes d'un secteur à l'autre du Jura, c'est très compréhensible. La CRJ est plus favorable au projet N° 2, mais il est bien entendu que c'est là « musique d'avenir », car le problème primordial demeure celui de la mise en état d'une circulation aisée dans les gorges du Taubenloch. C'est élémentaire, mais il n'est pas interdit de prévoir un rapprochement avec le réseau des routes nationales.

Bref regard sur le passé, démission du président et du secrétaire

En terminant ce rapport, en tant que président, je pense avoir rempli la mission qui me fut assignée lors de la création de la CRJ le 13 décembre 1950 au Buffet de la Gare à Delémont.

Depuis seize ans je préside la CRJ créée par l'ADIJ, Pro Jura, l'ACS et le TCS.

Ce nouvel organe jurassien fut constitué pour couper court aux nombreuses récriminations qui se faisaient entendre dans le Jura au sujet de l'état de nos routes depuis la fin de la guerre. Chacune des quatre associations intéressées agissait auprès des pouvoirs publics pour obtenir des améliorations de notre réseau routier. Il devenait urgent, pour être entendu de l'Etat, que les violons soient accordés, qu'un organe unique recueille les vœux des différentes régions du Jura, des intéressés différents aussi et présente, au nom de tous, un programme unique et complet aux autorités cantonales.

La première séance officielle de la CRJ eut lieu le 14 février 1951 à l'Hôtel du Soleil. Font encore partie de la commission depuis ses débuts, à mes côtés, M^e O. Schmid, préfet, La Neuveville, MM. R. Steiner, directeur, Delémont, A. Röthlisberger, industriel, Glovelier, et Ch. Zbinden, garagiste, Laufon.

Résumer l'histoire et l'activité de seize ans serait fastidieux et inutile. Nous renvoyons nos lecteurs aux rapports parus chaque année dans les bulletins des quatre associations.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à tous ceux qui m'ont soutenu, encouragé, aux fidèles restés au poste, à mes collègues de la commission, aux ingénieurs en chef des V^e et III^e arrondissements, ainsi qu'à M. Bachmann, ingénieur cantonal, qui se sont prêtés avec beaucoup de complaisance et d'amitié aux besoins des travaux de la CRJ. Qu'ils veuillent tous trouver ici l'expression de ma reconnaissance.

Lors de notre séance de novembre 1966, M. Bachmann, ingénieur cantonal, a salué sans réserve l'existence de la CRJ et regretté que de tels organismes n'existent pas dans les autres secteurs d'arrondissement.

J'accepte pour nous tous cette réflexion comme une récompense d'activité et comme aussi un témoignage très ouvert que nos travaux sont pris au sérieux en haut lieu.

M^e Carnal, notre secrétaire, désire m'accompagner dans ma retraite. Les bureaux directeurs des quatre associations — ACS, ADIJ, Pro Jura et TCS — sont donc priés de pourvoir à nos remplacements conformément aux actes de fondation de la commission.

6. Remarques finales

L'année 1966 sera, pour le Jura bernois, une année marquée une fois de plus sous le signe de la prospérité économique. Pour l'ADIJ, ce fut aussi une bonne année.

Nous exprimons notre vive reconnaissance à tous ceux qui nous ont permis de rechercher les solutions les meilleures aux problèmes que pose le développement de nos districts et de nos communes jurassiennes en contact étroit avec les autorités et l'administration du canton.

Nous remercions nos membres de leur fidélité. L'intérêt qu'ils témoignent à nos diverses activités est pour nous un réconfort indispensable à la bonne marche de l'ADIJ et un précieux stimulant.

Au nom du comité :

le président,
René STEINER

le secrétaire,
Henri-Louis FAVRE

III. Comptes

1. Extrait du compte de profits et pertes

2. Bilan au 31 décembre 1966

	Doit Fr.	Avoir Fr.
Caisse	78.55	
Compte de chèques postaux	2 927.07	
Titres : dépôt BPS Delémont	93 000.—	
dépôt BPS Moutier (immeuble)	16 000.—	
Dépôts : s/c. 8202 et 21894	17 349.50	
s/c. 16676 (sentier gorges Moutier)	17 251.55	
s/c. 19860 (fonds du cinéma)	3 343.45	
Immeuble de Moutier : prix d'achat	73 267.30	
C/c. BPS gérance Moutier	15 601.50	
Mobilier	1.—	
Fonds de réserve s/c. 531734, 12703, 8418, 24117	33 389.85	
Capital au 1 ^{er} janvier 1966	254 315.37	
Excédent de recettes	17 894.40	
	272 209.77	272 209.77
	<u>272 209.77</u>	<u>272 209.77</u>

Delémont, le 15 janvier 1967.

Le caissier : H. FARRON

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, 1^{er} février 1967, à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1966.

Les différents comptes ont été pointés et contrôlés et les pièces justificatives vérifiées, ainsi que le bilan et l'état de fortune de l'ADIJ. Les papiers valeurs et pièces de contrôle ont été produits et vérifiés.

Nous relevons cependant qu'un certain nombre de titres sont sur-estimés pour un montant d'environ 10 000 fr.

La comptabilité a été trouvée en très bon ordre et établie avec maîtrise.

Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes de l'ADIJ pour l'année 1966 et remercient le caissier, M. Henri Farron, de la bonne tenue et présentation de ses comptes.

Delémont, le 1^{er} février 1967

Les vérificateurs :

Pour la commune de La Neuveville :
JOLISSAINT

Pour la commune de Delémont :
G. GÖTZ

Le vérificateur permanent :
W. WÜST